



CAPD du 25 mai 2018

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62

Le ministre Blanquer a décidé d'adresser ses recommandations à la profession et surtout au grand public. Au travers de ses préconisations simplistes et parfois désuètes, le ministre fait un coup de communication. Faire peser la responsabilité de l'échec de notre système sur les enseignants et leurs méthodes lui permet en effet de ne pas aborder la question budgétaire et celle d'une école primaire sous-investie qui ne sera pas la priorité du gouvernement. Pire, avec son livret CP de 130 pages, le ministre laisse entendre que la liberté pédagogique, ce serait l'anarchie. Le dogmatisme pédagogique dont fait preuve le ministre balaie d'un revers de main des années de recherches pédagogiques sur l'apprentissage de la compréhension, sur l'enseignement des mathématiques pour revenir aux bonnes vieilles recettes d'antan : la dictée, la réglure Seyes, le b-a-ba que n'ont d'ailleurs pas abandonné les enseignants puisque, loin de la pensée unique, nos collègues savent qu'enseigner ne se résume pas à des recettes simplistes et que ces outils peuvent être utiles aux élèves. Mais ce ne sont que des outils et non des idoles. Pour un peu, nous pourrions craindre que lors de sa prochaine sortie, le ministre nous impose l'encre violette et la plume Sergent-Major.

Quel mépris inacceptable ! Pour le SNUipp-FSU, ces injonctions sont une négation totale de l'expertise des professeurs et une façon de jeter les enseignants en pâture. Bien loin de la communication sur la confiance !

Pour le SNUipp-FSU, reconnaître les enseignants, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité, seraient de meilleures réponses aux enjeux bien réels posés au système éducatif français.

Et ce que nous entendons par formation continue est évidemment de nature à armer la liberté pédagogique à l'inverse d'une chambre d'écho où résonne vainement les desseins ministériels. Mais ce n'est pas vraiment le programme du ministre et du Président, qui bien loin de renforcer le rôle émancipateur et les moyens réels de l'école publique, s'attache à réduire le rôle de notre école à l'apprentissage des fondamentaux et à déconstruire et affaiblir la fonction publique et ses agents notamment avec le projet CAP 2022.

Le 22 mai, le SNUipp avec la FSU et l'ensemble des organisations syndicales ont défendu la fonction publique et ses agents contre les dangers de ce projet et de ses 4 chantiers pour la fonction publique : augmentation de la précarité dans la fonction publique, mérite érigé en repaire pour la rémunération des agents, menaces claires sur les

instances paritaires et leur rôle essentiel dans la défense des conditions de travail et enfin suppression de 120 000 postes où l'éducation sera fortement impactée. Nous tenons à réaffirmer notre attachement à la gestion collective de nos carrières dans le cadre de règles explicites au contraire de l'arbitraire et de la toute-puissance managériale.

Nous dénonçons les attaques répétées contre les agents et la fonction publique qui vont a contrario du renforcement d'un service public d'éducation de qualité pour les usagers.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, nous remercions les services pour leur accueil et les échanges que nous avons pu avoir.

Le SNUipp-FSU remarque et acte que le taux de participants obtenant une mutation s'améliore même si le secteur littoral reste difficile à obtenir. Le nombre de personnels restant sans poste est également en baisse et nous espérons que les mutations tardives du 3^{ème} temps du mouvement seront moindres.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est attaché à un mouvement équitable et transparent. Nous revendiquons toujours une seconde saisie du mouvement, la suppression du profilage des postes et de l'extension des vœux ainsi que la possibilité de demander et d'obtenir un temps partiel pour toutes et tous y compris pour les directeurs/directrices et les remplaçants

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre d'agents qui vont se retrouver encore cette année dans des situations difficiles : les personnels qui ont demandé un allègement de service et ceux qui ont fait la demande d'un ineat/exeat. En effet, quelles solutions seront apportées pour ces personnels fragilisés par leur état de santé ou par une séparation familiale douloureuse ?